

# Compte rendu

de la REUNION ordinaire du Conseil municipal  
en date du lundi 4 juillet 2016 à 20h30  
*(destiné à l'affichage et à la Presse locale, ainsi qu'aux élus)*

Nombre de Conseillers :  
. en exercice : 14 \*  
. présents : 9  
. votants : 10 (dont 1 procuration)

**Présents** : Mme GIRAUDET Françoise (Maire),  
M. GHERARDI René et M. VALERIOTI Giacomo (Adjoints), M. JACQUIER Alain,  
M. QUILLEVERE Frédéric, Mme GRAND Mariane, M. PACCALLET Guy,  
Mme ALIX Candice et M. TAVERNIER François

**Absents excusés** : Mme GALLET Chantal (procuration donnée à Mme Giraudet),  
M. PERDRIX Gérald , Mme BARBARIN Estelle.

**Absents** : M. TOULET Cyril et Mme BOURBON Corinne

**Secrétaire de séance** : M. QUILLEVERE Frédéric

\* 14 membres en exercice suite à la démission de M. Jean-Luc BERGERET acceptée le 10/12/2015 par Mme la Sous-préfète.

## 1- Restructuration école-mairie

### - Finalisation de la demande de subvention auprès du Département au titre de la Dotation territoriale 2016

L'assistant à maîtrise d'ouvrage a transmis au Conseil Départemental de l'Ain le dossier de permis de construire. Les autres pièces administratives (notamment le plan de financement et l'état des dépenses détaillées par lot) seront transmises en octobre, après la consultation des entreprises - l'analyse des offres et la négociation - et l'attribution des lots de travaux.

### - Maîtrise d'œuvre : avenant

Par délibération du 23/11/2015, le marché de maîtrise d'œuvre a été confié au Groupement ESPACE PROJET Architecture/BETEC Structures/ENERPOL Ingénierie/SJA ingénierie/COSINUS, suivant un forfait provisoire de rémunération de 36 380 € ht selon un taux de rémunération de 10.7% sur la base du coût prévisionnel provisoire des travaux arrêté à la somme de 340 000 € ht.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a réalisé les études et le coût prévisionnel définitif des travaux est arrêté à la somme de 428 894 € ht. Il convient également de rémunérer les éléments supplémentaires d'études nécessaires à la consultation des travaux d'amélioration acoustique dans le bâtiment annexe de l'école (salle de cantine scolaire et salle de motricité) ainsi qu'à la consultation pour la location de deux bâtiments modulaires.

La rémunération définitive du maître d'œuvre sera donc arrêtée à la somme de 47 541.66 € ht soit 57 049.99 € ttc, par voie d'avenant au marché initial.

## **2- Accessibilité et rénovation d'ERP - demande de subvention**

Par délibération du 7/9/2015, a été adopté le projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée pour la mise en accessibilité de cinq ERP dont la Commune est propriétaire.

En ce qui concernent l'école et la mairie, leur mise en accessibilité va se faire dans le cadre de l'opération Restructuration de cet ensemble bâti dont le chantier va débuter dès octobre 2016.

Pour la mise en accessibilité des trois ERP suivants : salle communale, église, vestiaires du stade, l'enveloppe prévisionnelle de travaux a été estimée approximativement à 292 000 € ht.

Il est décidé de solliciter le Département pour l'attribution d'une subvention au titre de la dotation territoriale 2017.

## **3- Vente de la parcelle AC 926 à M. TAVERNIER Baptiste**

La parcelle communale AC 234 sur laquelle étaient jadis implantées deux bâtisses avait été aménagée en place publique dénommée Place du Four : elle sert de stationnement et est occasionnellement utilisée pour les manifestations locales.

Le propriétaire riverain côté Nord a fourni divers documents établis en 1982 par un géomètre mentionnant un projet d'aliénation partielle de terrain communal au profit de M. Marcel TAVERNIER : 12 centiares devenant AC 926 jouxtant la façade de son bâtiment AC 235 seraient détachés de la parcelle AC 234 devenant AC 927.

Le voisin-riverain (propriétaire du tènement AC 233) accède à son terrain par le biais de cette parcelle communale et souhaite la formalisation du droit de passage jusque-là tacite.

En outre, le notaire a indiqué que la cession gratuite ou à l'euro symbolique à un particulier est désormais interdite.

Il est décidé au profit de M. Baptiste TAVERNIER la vente au prix de 100 € de la parcelle AC 926 à grever d'une servitude de passage. En outre, les frais notariaux et d'enregistrement sont à la charge de l'acquéreur.

## **4- Schéma départemental de coopération intercommunale : Intégration de la Com. Com. Vallée Albarine par la Com. Com. Plaine de l'Ain**

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 porte nouvelle organisation territoriale de la République. L'arrêté préfectoral du 23 mars 2016 porte schéma départemental de coopération intercommunale pour le département de l'Ain : la prescription n° 6 stipulait la fusion des communautés de communes de la Plaine de l'Ain, de la Vallée de l'Albarine et de Rhône-Chartreuse de Portes.

Or, lors de sa séance du 10/6/2016, la commission départementale de coopération intercommunale a apporté modification à la proposition n° 6 : il n'est plus question de fusion de ces trois Communautés de Communes, mais il s'agit de l'intégration des deux plus petites par la plus grande.

## **7- Informations diverses**

### **7.1- Service d'eau potable :**

Suite à une récente rencontre avec le SIERA, cet EPIC a donné un accord de principe à la municipalité pour l'adhésion de la Commune de TORCIEU avant le 1/8/2017.

### **7.2- Travaux du STEASA dans le bas du village :**

Les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif (eaux usées / eaux pluviales) vont débiter prochainement.

Préalablement au démarrage du chantier, cet EPCI a organisé une réunion publique le 5/7/2016 à l'EJS de Torcieu à laquelle ont été conviés notamment tous les habitants des rues concernées.

### **7.3- Festivités :**

Le vide-grenier organisé par le Sou des écoles de Torcieu aura lieu le 18/9/2016, en principe sur l'aire En Paillard et dans la Rue du Pré Denis.

En outre, cette association devra enlever le matériel qu'elle a stocké dans deux locaux du bâtiment école-mairie dont les travaux de restructuration vont débiter dès octobre 2016.

### **7.4- Réunions :**

#### **- Rencontre le 9/9/2016 avec le Service Routes du Conseil**

Départemental. En principe, la municipalité abordera les points suivants :

- . Problèmes causés par l'aménagement réalisé par le CD01 sur la RD 1504 /RD 73 à l'entrée Nord de Torcieu.
- . la demande de l'entreprise ANJOS quant à l'amélioration de l'accès à son site industriel.
- . la demande de la famille VITALI quant à l'accès direct au chemin des Fontanettes depuis la RD 1504 au hameau du Chauchay.

#### **- Rencontre avec le SIEA le 7/7/2016 à 15h à hauteur du Pont Martin concernant la pose de gaines dans le cadre du déploiement de la fibre optique.**

### **7.5- Services facultatifs communaux**

- **Service de dépôt de pain** : durant les 5 semaines de congés annuels de l'agent préposé au service de dépôt de pain, la municipalité par les soins de Mme GALLET (2<sup>ème</sup> adjoint au maire) se propose de porter le pain au domicile des quelques usagers dépourvus de moyens de locomotion.
- **service de portage de repas à domicile** : en dehors des périodes scolaires, un agent du service technique remplace l'agent habituellement préposé à ce service.